

Rapport d'activité 2000 – 2005

L'élargissement des missions

Après une période 1993-1999 riche en événements, marquée par l'aboutissement de gros travaux (cahier des charges d'un Centre de Traitement et de Stockage des Déchets Ultimes - CTSDU, Premières propositions pour la gestion des déchets industriels spéciaux - DIS), l'ORDIMIP a réorienté ses actions durant la période 2000-2005. En effet, après sa création en 1993, liée aux besoins de gestion des déchets industriels, l'Observatoire a mené une réflexion de fond de 1993 à 1995 sur la problématique DIS et a élaboré les fondements d'un plan régional de gestion des DIS. Les années 1995 à 1999 ont été consacrées au lancement et au suivi de l'appel à projets de CTSDU, ainsi qu'à son aboutissement. Pendant cette période, l'ORDIMIP a également travaillé sur des déchets spécifiques (amiante, déchets ménagers spéciaux, déchets phytosanitaires, etc.). Le succès de l'aboutissement du CTSDU de Graulhet a suscité, au sein de l'Observatoire, un questionnement sur son avenir. En effet, les fondations d'une politique de gestion des DIS étaient en place (création du CTSDU, prise de compétence par le Conseil Régional en matière de planification - mission confiée à l'Observatoire). Ainsi, à compter de 2000 les actions de l'association sont réorientées. Les choix ont été faits de développer l'observation tout en maintenant fortement la concertation et l'information, en étendant cette concertation à la préparation de projets industriels concernant le traitement, la valorisation ou l'élimination de déchets des activités économiques (filières DEEE, films plastiques agricoles...). Le rôle de l'Observatoire était donc de faire des recommandations et des propositions sur ces projets afin qu'ils soient écologiquement et socialement acceptables. Par ailleurs, l'ORDIMIP s'étant vu confié la problématique des déchets d'activités économiques (notamment Déchets Industriels Banals), il a été jugé opportun, dès 2000, de transférer le secrétariat de la DRIRE à l'ADEME.

LA PLANIFICATION

Le PREDIMIP

L'ORDIMIP travaille dans un premier temps à l'élaboration de « Propositions pour l'amélioration de la gestion des déchets en Midi-Pyrénées ». En 2001, le document est révisé et s'intitule alors « Nouvelles propositions pour l'amélioration de la gestion des déchets en Midi-Pyrénées ». C'est ce document qui servira de base au futur PREDIMIP adopté par le Conseil Régional en décembre 2001.

Dès la fin 2002, le Conseil Régional confirme à l'ORDIMIP sa mission de suivi de la mise en œuvre des orientations du PREDIS. Le groupe de travail est mis en place et commence le suivi en 2003, assorti de modifications dans la rédaction du document de façon à ce que les données restent à jour. A cette occasion le plan est rebaptisé Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD).

Les DASRI, de part la nouvelle nomenclature déchets, font partie des déchets dangereux. Le plan régional d'élimination des déchets des activités de soins arrivant à échéance en 2005, il est proposé que ces déchets soient inclus dans le PREDD. Un groupe de travail spécifique est mis en place et élargi à des personnes du secteur hygiène et santé.

La révision du plan d'élimination des déchets des activités de soins et son intégration au PREDD s'achève en 2005. Le projet de document final, prenant en compte les DASRI et le suivi de la mise en œuvre des orientations 2005, est transmis à la Commission Régionale du plan.

Depuis toujours une des missions de l'ORDIMIP consiste en la réalisation de communications et la mise en œuvre de la concertation. Depuis 2000 de nombreuses actions ont été entreprises dans ce sens :

- Interventions dans des formations à la demande de certains organismes (DESS environnement d'Albi, INP)
- Interventions dans des colloques sur des ateliers dédiés à la concertation (Assises régionales des déchets de Poitiers et Assises des déchets de la Baule en 2001)
- Participation à des projets d'information et de communication (mallette DIS CPIE du Tarn)
- Communication IHR
- Edition du guide des déchets des activités économiques
- Mise en ligne du site Internet de l'Observatoire
- Participation à divers colloques et diffusion des informations recueillies lors de ces évènements auprès des membres de l'Observatoire
- Réalisation d'une journée d'information sur les films plastiques agricoles
- Présentation et examen de projets industriels de traitement des déchets
- Suivi de la réhabilitation de sites industriels
- Suivi de la CLIS du CTSDU de Graulhet

La méthode de concertation de l'Observatoire ayant fait ses preuves, elle a fait l'objet d'une étude sociologique réalisée par le laboratoire du CERTOP et financée par la DRIRE Midi-Pyrénées.

L'Inventaire Historique Régional des Sites Industriels et des Activités de Services

La problématique des sites et sols pollués est abordée dès 1999 et clairement inscrite dans les orientations de l'ORDIMIP en 2000. En mars 2001, est lancé, officiellement, en région Midi-Pyrénées l'Inventaire Historique Régional des sites industriels et des activités de services. L'ORDIMIP accepte alors la mission de structure de concertation et d'information générale sur la réalisation et la publication de cet inventaire. Ainsi, en parallèle de l'avancement du travail d'inventaire, l'Observatoire travaille à la définition d'une politique et d'une stratégie de communication. Une agence de communication est sélectionnée afin de l'assister dans cette mission dont la première étape consiste en la détermination des cibles de la communication et le cadrage du message à faire passer. En 2003, la première étape concernant les cibles principales et les cibles relais est terminée. Des propositions d'outils de communication sont faites. En 2004, l'Observatoire est missionné par le Préfet pour poursuivre la communication sur l'IHR, réaliser les outils et les diffuser. Fin 2005, l'ORDIMIP a édité et diffusé :

- 8 fiches départementales de synthèse des résultats,
- un guide d'utilisation du site internet BASIAS,
- un dossier de presse également utilisé comme dossier d'information.

Début 2006, la conférence de presse a lieu en Préfecture pour annoncer la fin des travaux du travail d'inventaire et la disponibilité des informations et des documents de communication. Pour achever son travail, l'Observatoire a prévu la réalisation d'une plaquette de synthèse des résultats à l'échelle régionale.

Le Site Internet de l'Observatoire

Dès 2000 une étude préalable au développement d'une base de données « déchets » et d'un site Internet est engagée. En juin 2001, il est envisagé de réaliser ce projet en 2 phases :

- Mise en place du site Internet pour la partie « institutionnelle » : présentation de l'Observatoire, nomenclature et réglementation attachée aux déchets, résultats des différentes études réalisées par l'ORDIMIP, les acteurs, les aides existantes, etc.
- Mise en place de la partie « interactive » du site. Le visiteur trouvera son information personnalisée en s'appuyant sur la base de données et en fonction de certains critères. Un industriel trouvera, ainsi, le centre de traitement qui valorisera les déchets qu'il produit, Un particulier pourra se tenir informé de l'évolution du traitement des déchets.

En 2002, un cahier des charges est rédigé, le choix du partenaire qui réalisera le site est lancé. Les résultats, des actions entreprises par l'ORDIMIP, seront mis en ligne et consultables par tous. Le chapitre « acteurs déchets en Midi-Pyrénées » devra être particulièrement développé. Dès la fin de l'année 2002, les pistes graphiques sont validées et les premières pages du site sont présentées en assemblée générale début 2003. Les groupes de travail

« Site Internet » et « Guide des déchets » sont fusionnés. En effet, la rédaction des fiches déchets et le référencement des prestataires de collecte sont communs aux deux groupes. En juillet 2003, le site Internet de l'ORDIMIP est officiellement mis en ligne : www.ordimip.com. Le guide des déchets des activités économiques (version papier de la base de données) sera édité fin 2003 et diffusé en 2004.

Projets Industriels

Depuis 2000 plusieurs dossiers ont été présentés au groupe technique de l'Observatoire. Les conclusions des membres de l'Observatoire sont transmises aux préfets des départements concernés. Le groupe technique est mis à contribution dès que le sujet l'impose.

SAGECO : Plateforme de valorisation multi-déchets, mai et décembre 2001. Ce projet a été abandonné par l'industriel.

SOVALIS : Incinération de farines animales, juillet 2002. Ce projet a été abandonné par l'industriel.

STEREAU : Thermolyse des boues de la Régie des eaux de Graulhet, janvier 2003. Ce projet ne s'est pas réalisé faute de financements adéquats.

COTRIVAL : Plateforme de regroupement de déchets, juillet 2004. Le projet a abouti.

IONS SERVICES : Régénération de résines échangeuses d'ions, juillet 2004. Le projet a abouti.

RECYCARBO : Traitement des eaux souillées aux hydrocarbures, juillet 2004. Le projet est en cours de réalisation.

PSI : Traitement des eaux souillées aux hydrocarbures, juillet 2004. Le dossier est en cours d'instruction.

DRIMM : Projet de pôle Bio-énergie, décembre 2003-février 2005. Le projet est en cours de réalisation.

GRS VALTECH : Dépollution de terres souillées aux hydrocarbures, novembre 2005. Le dossier est en cours d'instruction.

Commission Mixte Réhabilitation des Sites Industriels

Le sujet de la réhabilitation du site de Grande Paroisse suscitait l'intérêt des membres du SPPPI mais aussi des membres de l'Observatoire en termes de dépollution et d'évacuation des déchets. Afin d'éviter la multiplication des réunions sur le même thème il fut constitué un groupe mixte ouvert aux membres du SPPPI et aux membres de l'ORDIMIP. Depuis sa création en 2003 le groupe de travail s'est réuni 8 fois pour la présentation de plusieurs projets dont notamment :

- La réhabilitation du site de Grande Paroisse

- Les études SNPE

- La réhabilitation du site des Ferronneries du midi

- La réhabilitation du site de Langlade

Le bon fonctionnement de ce groupe de travail a permis d'envisager un éventuel rapprochement des deux structures. Cette éventualité est à l'étude pour 2006.

Etude de la Méthode ORDIMIP par le Laboratoire du CERTOP

Le laboratoire de sociologie du CERTOP participe à un programme national d'étude du rôle de la concertation dans les politiques environnementales, pour le compte du Ministère chargé de l'environnement. Son étude porte sur la comparaison des politiques régionales des déchets industriels dans trois régions, dont Midi-Pyrénées. Dans ce cadre, la DRIRE Midi-Pyrénées a jugé intéressant de confier, à ce même laboratoire une étude plus fine sur la méthode de concertation employée, et les résultats obtenus, lors de la recherche d'un site pour un CTSDU en Midi-Pyrénées. L'ORDIMIP participe activement à la réalisation de cette étude en mettant à la disposition des chercheurs toutes ses archives ainsi que la bonne volonté des membres qui furent sollicités pour faire divers entretiens. Il s'agit de réaliser une analyse détaillée de la démarche « Appel à projets » réalisée par l'Observatoire, et de voir s'il est possible de dégager une théorie de la « Méthode ORDIMIP », de la promouvoir régionalement, voire nationalement, et de l'appliquer à la gestion de dossiers aux enjeux forts dans le domaine des déchets mais également dans d'autres domaines comme ceux qui concernent l'aménagement du territoire. Des réunions sont organisées périodiquement afin de présenter l'avancée des travaux du laboratoire de sociologie. En juin 2003, l'étude achevée est présentée aux membres de l'ORDIMIP. En novembre 2003, le rapport final est, enfin, communiqué à l'ORDIMIP. En 2004, l'étude est validée, diffusée et mise en ligne sur le site Internet de l'ORDIMIP. Elle est depuis diffusée à la demande et largement consultée par les collectivités qui souhaitent mettre en place des structures de concertation.

L'OBSERVATION

Le travail d'observation de l'ORDIMIP est une de ses missions historique. Plusieurs études ont été publiées dont notamment les études de flux des déchets industriels spéciaux, des déchets toxiques en quantités dispersées, des déchets phytosanitaires.

Les DIB

Le domaine d'intervention de l'ORDIMIP s'élargit aux DIB. En mai 2001, les acteurs concernés par cette étude se réunissent et proposent :

- La réalisation d'une identification des gisements de DIB, par département, sur la base de la méthodologie établie par les chambres consulaires et du retour d'expérience de la démarche développée en région Poitou Charente, de façon à produire des recommandations pour la gestion des DIB notamment dans sa dimension « réduction à la source ».
- L'identification des filières de traitement existantes par enquête auprès des acteurs du domaine
- Le recoupement de toutes les données avec les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- La conception d'un système souple permettant une actualisation des données
- Le rassemblement de toutes ces informations dans une base de données reliée au futur site Internet

En 2002, le gisement est évalué pour les 108 740 entreprises inscrites aux registres du commerce et des métiers. Le résultat de cette étude porte la production de DIB à 2 358 277 tonnes. Les enquêtes auprès des collecteurs/valorisateurs/éliminateurs seront réalisées dans un second temps : en 2003 et 2005 pour les collecteurs, en 2005 pour les valorisateurs/éliminateurs.

Les DEEE

En 2005, un groupe de réflexion sur la mise en place de la filière en région Midi-Pyrénées est créé. Dans un premier temps il permet d'informer les membres de la parution des textes réglementaires.

Les Enquêtes

Trois bases de données des acteurs régionaux de la filière des déchets sont tenues à jour par l'ORDIMIP : Une base de données régionale des collecteurs, une base de données nationale des éliminateurs de déchets dangereux, une base de données régionale des éliminateurs – valorisateurs de déchets industriels banals. La mise à jour de ces bases est faite régulièrement par enquêtes.

FINANCEMENT PAR LES INDUSTRIELS

Depuis sa création en 1993, le budget de l'ORDIMIP est assuré par le Ministère chargé de l'environnement (via la DRIRE), l'ADEME, le Conseil Régional. L'Agence de l'eau et l'Europe ont apporté des financements certaines années pour la réalisation d'études spécifiques.

L'Observatoire, pour faire face à toutes les missions qui lui sont confiées et assurer sa pérennité, souhaite diversifier son financement. L'ORDIMIP, dans un premier temps, s'est tourné vers les collectivités locales et les administrations spécifiques qui n'ont pu envisager de subventions à court terme. Une commission spécifique, composée de tous les collègues, a donc été constituée afin de réfléchir à d'éventuels autres sources de revenus et de rendre compatibles : « financements privés et respect de l'esprit ORDIMIP ».

La commission a alors proposé aux membres du collège des industriels de participer au financement de l'observatoire. Ce financement, voté en assemblée générale, se fera dans le respect de règles strictes :

- La participation des membres du collège des industriels se fait sous forme de dons
- Chaque don est plafonné à 3 500 € par industriel par an
- L'ensemble des dons des industriels ne doit pas dépasser 30 % du budget global annuel de l'association

L'AVENIR ...

Les missions de l'ORDIMIP resteront les mêmes : Planification, Concertation – Communication et Observation. Le champ d'intervention pourrait cependant évoluer des déchets industriels vers l'environnement industriels si un rapprochement avec le SPPPI devait être envisagé.